

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE (Vaucluse)

---oo0oo---

Séance du 16 FÉVRIER 2026

Le seize février deux mille vingt-six, les membres du C.C.A.S., régulièrement convoqué le 2 février 2026, se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Etienne KLEIN, Président :

Présents : Mme Roselyne BESAUDUN, Mme Catherine CHANSEL, Mme Marielle FABRE, Mme Arlette GRANGE, Mme Martine VAUTRIN.

Absents excusés :

M. Daniel MARIOTTE
Mme Martine NECOUX

Procuration :

Mme Laurence BERTRAND a donné procuration à Mme Martine VAUTRIN.

Mme Martine VAUTRIN a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 16 FÉVRIER 2026

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de + 3 500 habitants.

Ce débat s'applique au budget principal et aux établissements publics rattachés. Il a pour vocation d'éclairer le vote des membres du CCAS sur le budget. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux membres du CCAS, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

Afin de permettre la tenue de ce débat un rapport d'orientations budgétaires est communiqué au CA du CCAS et joint au présent ordre du jour.

DÉLIBÉRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation faite aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat en CA du CCAS relatif aux orientations budgétaires,
Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2026,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : Constate, par un vote des membres du CCAS, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2026 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

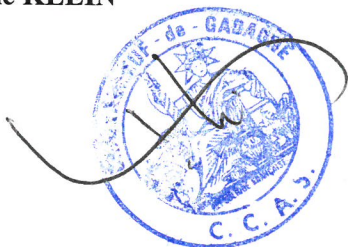
Pour extrait conforme**Au registre sont les signatures**

Publié sur le site internet 19/02/2026

Transmis au contrôle de légalité le 19/02/2026

Certifié exécutoire le 19/02/2026

Le Président,
Etienne KLEIN



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. H. H. H.' or similar, written over a faint grid.

Séance du 16 FÉVRIER 2026

OBJET : Attribution d'une aide exceptionnelle :

Une habitante de la commune s'est rapprochée du C.C.A.S. car elle doit payer les obsèques de son frère et ne dispose des moyens financiers nécessaires. Il est proposé au conseil d'administration de lui attribuer une aide de 300 €.

DÉLIBÉRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles

Considérant la situation de Mme [redacted] et sa demande de bénéficier d'une aide pour les obsèques de son frère,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : attribue une aide de 300 € à Mme [redacted] pour les obsèques de son frère.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

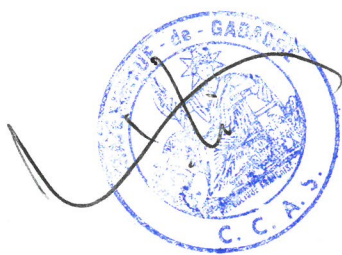
Publié sur le site internet 19/02/2026

Transmis au contrôle de légalité le 19/02/2026

Certifié exécutoire le 19/02/2026

**Le Président,
Etienne KLEIN**

Le secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. AVIA', is written over the text 'Le secrétaire'.